

(1)

(N° 221)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1923-1924.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'EXERCICE 1924 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 12 avril 1924.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous transmettre une note relative à de nouveaux amendements que M. le Ministre de la Défense Nationale propose d'apporter au projet de Budget de la Gendarmerie pour l'exercice 1924.

Ils se traduisent par une augmentation de 600,510 francs.

En suite de ces amendements, ledit projet de Budget s'élèvera :

Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr.	53,430,678 »
Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	7,900,360 »
ENSEMBLE fr.	<u>61,331,038 »</u>

Agréez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,
G. THEUNIS.*

(1) Budget, n° 4-XI.

Rapport, n° 187.

Amendements, n°s 76, 111 et 157-III.

AMENDEMENTS.**Première Section. — Dépenses ordinaires.****CHAPITRE PREMIER.****TRAITEMENTS ET AUTRES ALLOCATIONS
OU PRESTATIONS.**

Art. 1^{er}. — Traitements et autres allocations ou prestations
. fr. 50,985,878 »

Eerste Sectie. — Gewone uitgaven.**EERSTE HOOFDSTUK.****JAARWEDDEN EN ANDERE TOEKENNINGEN
OF VERSTREKKINGEN.**

Art. 1. — Jaarwedden en andere toekenningen of verstrekkingen. . .
. fr. 40,985,878 »

Diminution de 341,490 francs.

Cette diminution se justifie comme il suit :

Litt. a, 2^o. — Le remaniement des effectifs de certaines unités du groupe d'Anvers entraîne une diminution de sept gradés et gendarmes à cheval et un gradé ou gendarme à pied, ce qui permet de réduire le crédit sous le litt. a de fr. 48,890 »

Litt. c. — Armement et munitions, diminution de 25,000 »
résultant de la compression des dépenses.

Litt. d. — Couchage des hommes, diminution de 54,900 »
provenant de ce que le nombre des ayants droit (gradés et gendarmes célibataires) à cette allocation est inférieur à celui primitivement prévu au projet de Budget.

Litt. e. — Entretien locatif des bâtiments et mobilier, diminution de 120,000 »
résultant de la compression des dépenses.

Litt. f. — Remonte, diminution de 50,000 »
provenant de ce que le nombre des chevaux à acheter pour le Corps de la Gendarmerie, pendant l'année 1924, sera ramené de 130 à 100 unités, d'où une réduction de . . . fr. 90,000 »

Par contre, le prix moyen de 3,000 francs fixé pour les chevaux de selle, doit être majoré de 400 francs par tête, par suite de la hausse constante des cours sur les marchés, tant belges qu'étrangers, d'où une augmentation de $400 \times 100 =$ 40,000 »

ce qui ramène la diminution à fr. 50,000 »
pour l'ensemble dudit littéra.

Litt. g. — Dépenses diverses. — Dépenses imprévues non libellées au Budget, diminution de fr. 42,700 »

Cette différence en moins représente la balance entre les diminutions et les augmentations suivantes :

Diminutions :

Service de l'administration :

1° Imprimés divers destinés aux brigades . . fr. 3,000 »
par suite de la compression des dépenses.

2° Frais de reliure du journal militaire officiel. 100 »
résultant de la compression des dépenses.

3° Coût des cartes d'identité militaire des gendarmes 250 »

Ce poste est supprimé. La dépense sera supportée par le département de la Justice.

4° Communications téléphoniques à longues distances 500 »

Les dépenses faites pour cet objet en 1923, permettent d'envisager ladite réduction pour l'exercice 1924.

5° Ouvrages destinés aux sous-officiers et gendarmes et diverses menues dépenses prévues par les instructions 10,000 »
provenant de la compression des dépenses.

Dépenses diverses :

6° Frais de transport divers, notamment ceux à rembourser à l'Administration des chemins de fer de l'État et à la Société des chemins de fer vicinaux. 50,000 »
provenant de la compression des dépenses.

TOTAL DES DIMINUTIONS. . . . fr. ————— 65,850 »

Augmentations :

Service de l'Administration :

1° Frais d'envoi de correspondance à des militaires résidant à l'étranger fr. 1,200 »
résultant de ce que cette dépense a été sous-estimé.

Service de l'instruction :

2° Frais résultant des cours préparatoires à l'épreuve de la sous-lieutenance, cours particuliers, cours du soirs, etc. 17,000 »

A REPORTER. . . . fr. 18,200 » 65,850 »

REPORT. . . . fr. 18,200 » 65,850 »

Création de cours scientifiques pour sous-officiers, brigadiers et gendarmes dans les chefs-lieux de districts :

3° Frais d'acquisition et d'entretien des objets de salle d'armes, cours de gymnastique et natation. 4,950 »

Aucune somme n'était primitivement prévue pour l'enseignement de la natation.

TOTAL DES AUGMENTATIONS. . . fr. _____ 23,150 »

RESTE EN MOINS. . . fr. 42,700 »

Deuxième section.
Depenses exceptionnelles.

CHAPITRE III.

SERVICES DIVERS.

ART. 5 (nouveau). — Indemnité représentant le douzième du traitement augmenté des indemnités de résidence familiale. . . . fr. 2,992,360 »

Tweede sectie.
Uitzonderlijke uitgaven.

HOOFDSTUK III.

VERSCHEIDENE DIENSTEN.

ART. 5 (nieuw). — Vergoeding gelijk aan één twaalfde der wedde verhoogd met de gezins- en standplaats-toelagen. . . . fr. 2,992,360 »

Augmentation de 942,000 francs, provenant de ce que l'indemnité dont il s'agit est allouée également aux militaires de rang subalterne célibataires, alors que les prévisions ne comportaient l'octroi de cette subvention qu'aux militaires subalternes mariés.